

Avis de la Commission Départementale des Sites

Date de la réunion : 27 Mars 1969

Commune : FONTAINEBLEAU - Forêt domaniale -

Objet : Problème posé concernant le déplacement des Croix implantées aux carrefours des routes à l'intérieur de la forêt domaniale.

Rapporteur : M. de Bergevin.

.....

A la suite du problème posé par la restauration ou le déplacement éventuel des Croix implantées aux carrefours des routes à l'intérieur de la Forêt Domaniale à FONTAINEBLEAU, la Commission Départementale des Sites, réunie le 27 Février 1969, avait décidé qu'une sous-commission se rendrait sur les lieux le 17 Mars 1969, en vue de la mise au point de l'étude préalable établie par M. l'Ingénieur de BUYER, Chef du Centre de Gestion de l'Office National des Forêts de FONTAINEBLEAU, en liaison avec M. de BERGEVIN, Architecte des Bâtiments de France.

Cette sous-commission, composée des représentants des services intéressés à savoir :

-M. de BUYER	Office des Forêts
-M. QUEGUINER	Directeur des Archives
-M. LE PICARD	Direction Départementale de l'Equipement
-M. GOIX	Comité Départemental du Tourisme
-M. de BERGEVIN	Architecte des Bâtiments de France

s'est réunie au Centre de Gestion de l'Office National des Forêts à FONTAINEBLEAU le 17 Mars 1969.

Une autre réunion s'est tenue le Vendredi 21 Mars entre M. de BUYER et M. de BERGEVIN pour compléter le tour d'horizon entrepris sur cette question.

La sous-commission a décidé également d'étendre sa compétence aux deux Tables du Roi et du Grand Maître. Ses études ont abouti aux conclusions suivantes :

Monument	Propriétaire	Avis et remarques de la sous-commission
Croix de Guise	: Office des Forêts	: Restaurée il y a quatre ou cinq ans. Il est décidé de maintenir cette croix qui nécessitera seulement un entretien en peinture fait par l'Office National des Forêts.
Croix du Grand Maître	: Office des Forêts	: Il est Restaurée en 1968 / décidé de maintenir cette croix, dont une mal façon en peinture est à reprendre par l'entrepreneur. Sera ensuite entretenue en peinture par l'Office des Forêts.
Croix de Saint-Hérem	: Département de Seine-et-Marne	: Il est Restaurée il y a six ans / décidé de maintenir à sa place cette croix entièrement en grès et béton dont le bon état ne nécessite aucuns travaux.
Croix de Souvray	: Office National des Forêts	: Restaurée il y a cinq ans - à nouveau détériorée par un camion non identifié il y a deux ans. Demande une restauration complète. M. de BERGEVIN doit établir un devis dont le financement sera à la charge de l'Office National des Forêts.

Monument	Propriétaire	Avis et remarques de la sous-commission
Croix de Franchard	Ville de Fontainebleau	Il est décidé de maintenir à sa place cette croix dont la partie métallique supérieure a été repeinte il y a cinq ans. Pas de travaux à envisager actuellement.
Croix du Grand Veneur	Office National des Forêts	Déménagée et restaurée il y a six ans. En bon état - pas de travaux à envisager. Entièrement en pierre et grès.
Belle-Croix	Office National des Forêts	Il est décidé de maintenir à sa place cette croix dont l'entretien en peinture a été fait par les Eaux et Forêts il y a sept ans, qui est actuellement à reprendre entièrement. Il faudra aussi dans quelques années, envisager le remplacement de la partie en bois totalement hors d'usage. Un grattage du socle serait nécessaire pour effacer des inscriptions faites par des inconnus. Ces travaux seront pris en charge par l'Office National des Forêts.
Croix d'Augas	Etat	Complètement démolie par une voiture il y a quelques mois. Les morceaux ont été démontés, récupérés, mis de côté. Sa remise en place se fera à l'occasion du réaménagement du carrefour qui doit intervenir l'année prochaine d'une manière qui est encore à étudier d'une façon détaillée. Une nouvelle consultation entre l'Office, les Sites et les Ponts-et-Chaussées sera nécessaire. La Commission décide d'attendre que les travaux du carrefour soient terminés par les Ponts-et-Chaussées pour déterminer l'emplacement définitif de cette Croix.

Monument	Propriétaire	Avis et remarques de la sous-commission
Croix de Toulouse	Département de Seine-et-Marne	Le socle avait été restauré il y a six ans, mais le socle seulement. Le fût qui avait été laissé en l'état vient d'être déplacé et détérioré par une voiture. Cette croix doit être complètement démontée et remontée. M. de BERGEVIN établira un devis. Il sera demandé aux Ponts-et-Chaussées d'étudier un éclairage dans le genre de celui qui a été mis en place à l'Obélisque. La Commission demande que la Direction Départementale de l'Équipement fournisse des éléments concernant les charges de l'Assurance-accidents pour l'établissement d'un rapport au Conseil Général. L'ensemble du carrefour est à revoir.
Croix de Vitry	Office National des Forêts	Entretien en peinture fait par les Eaux et Forêts il y a sept ans - sera bientôt à repeindre - par les soins du propriétaire.
Croix du Calvaire	Office National des Forêts	L'état de cette Croix entièrement en pierre et grès est à peu près satisfaisant. Sur une face du socle des inscriptions faites par des inconnus et recouvertes par une peinture grise seraient à enlever. Il n'y a sans doute pas d'autre solution qu'un bouchardage complet. L'entretien de cette Croix sera assuré par son propriétaire.

Monument	Propriétaire	Avis et remarques de la sous-commissior
Table du Grand-Maitre	Office National des Forêts	Monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Son état est moyen mais l'ensemble est peu restaurable sans en altérer le caractère. L'Office tentera de trouver du grès qui puisse remplacer les parties de bancs manquantes actuellement traitées en ciment. Le rapporteur estime que cette table est plus jolie que la Table du Roi.
Table du Roi	Office des Forêts	Monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Sur des photos datant d'une quinzaine d'années, on voit encore la Table du Roi entourée de beaux arbres qui ont depuis disparu. C'est maintenant un assemblage de pierre mal mises en valeur et constamment exposées aux risques routiers. La sous-commission propose de la transporter dans le massif de chênes voisin où elle pourrait retrouver une ambiance plus proche de celle qu'elle connut à l'origine, et plus de sécurité. M. de Bergevin doit en étudier le devis. Cette proposition recueille l'assentiment de la Commission.
Colonnes du Carrefour de l'Obélisque	Etat	Ces colonnes qui sont des sortes de bornes indicatrices datent de la construction de l'Obélisque et font partie de la composition du carrefour. Elles sont inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. M. de BERGEVIN fera une estimation de leur remise en état, qui sera soumise au Ministère des Affaires Culturelles.

En résumé, l'Office des Forêts se charge d'effectuer les travaux qui relèvent de l'entretien courant. M. de BERGEVIN étudiera les devis pour la remise en état des Croix de Toulouse et de Souvray, des colonnes du carrefour de l'Obélisque et le déplacement de la Table du Roi. Le financement devra être précisé ensuite.

La Croix d'Augas fera d'abord l'objet d'une étude d'emplacement, pour le moment encore indéterminé.

Après échange de vues, la Commission Départementale des Sites adopte les décisions prises par la Sous-Commission précitée.

Le Président :

signé : J.CLAUZEL.